

Christian MONTFORT
Commissaire Enquêteur
8, allée Paul Dukas
13500 - MARTIGUES

--- ENQUETE PUBLIQUE ---

OUVERTE DU MERCREDI 5 SEPTEMBRE AU VENDREDI 5 OCTOBRE 2018 INCLUS
EN MAIRIE DE FOS-SUR-MER (BOUCHES-DU-RHONE)

POUR LA REALISATION
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FOS-SUR-MER
D'UN PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
PORTE PAR LA SOCIETE TOTAL SOLAR

(Arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 8 août 2018)

--- CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ---
(Décision T.A N°E18000091/13 du 18 juillet 2018)

--- CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ---

Le déroulement de l'enquête publique ouverte du 5 septembre 2018 au 5 octobre 2018 inclus en vue d'autoriser sur le territoire de la commune de Fos-sur-Mer la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol par la société TOTAL SOLAR a appelé quatre observations de la part du public, et notamment une importante liste de recommandations constituant l'avis de l'autorité environnementale (DREAL).

Il a été rendu compte au Rapport du commissaire enquêteur :

- de l'exposé de la mission
- de la publicité de l'enquête
- de la constitution du dossier de l'enquête
- du déroulement de l'enquête
- de l'examen des observations du public et des avis des Personnes et Organismes Associés (POA)

Exposé :

Le but de ce dossier consiste en l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à Fos-sur-Mer. Cette centrale sera essentiellement constituée de structures photovoltaïques sur châssis mobiles (*trackers*), de treize locaux techniques de conversion d'énergie, de deux postes de livraison, de deux mâts de 3m de haut pour relevés de données météo et de deux bâtiments de maintenance et d'exploitation.

Le projet est prévu en deux étapes :

- la première étape prévoit l'implantation de 420 *trackers* sur une surface totale d'environ 32,9 ha. La puissance électrique totale nominale s'établissant ainsi à 16,5 MW crête.
- la deuxième étape portera à 883 au total le nombre de *trackers*. La puissance projetée de la centrale totalisant ainsi 34,6 MW crête.

Le site d'implantation du projet de parc photovoltaïque se situe au droit d'une ancienne réserve de chasse de la Société du Pipeline Sud-Européen (SPSE) classée sous le régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La zone à l'étude pour le projet de parc photovoltaïque n'a jamais été exploitée.

Motifs :

Sur un plan très général, ce projet de parc photovoltaïque contribue, même modestement, à l'objectif européen de 32 % d'énergies renouvelables fixé pour 2030 par la Loi de transition

énergétique.

Du point de vue tactique, le choix du site de réalisation de ce parc apparaît judicieux à plus d'un titre :

- le contexte économique actuel, qui privilégie le développement des énergies renouvelables aux dépens des énergies fossiles, et qui ne permettra pas le développement des activités traditionnelles de SPSE sur ce site
- la cohérence avec les critères des appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie, qui orientent vers une recherche d'anciens sites industriels
- la définition du site comme zone soumise à une réglementation stricte (« activités sans fréquentation permanente » dans le futur PPRT de Fos-sur-Mer)

Enfin, sur un plan plus pratique, le maître d'ouvrage a apporté les éclaircissements et précisions nécessaires aux questions, observations ou recommandations du public et des POA.

Il a pris en compte les remarques et les a intégrées dans la version définitive du projet et de l'étude d'impact sur l'environnement qui concerne celui-ci.

Pour l'ensemble des motifs ainsi exposés et développés, nous émettons un

"AVIS FAVORABLE"

pour autoriser société TOTAL SOLAR à réaliser un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Fos-sur-Mer

Nous avons l'honneur de transmettre à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône :

- le Rapport du commissaire enquêteur en date de ce jour, avec ses annexes
- les présentes Conclusions du commissaire enquêteur
- le dossier d'enquête

Fait à Martigues, le 3 novembre 2018

par le commissaire enquêteur



Christian MONTFORT